

Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

MEILLEURE COPIE

3^e CONCOURS

AGENT·E TERRITORIAL·E SPÉCIALISÉ·E PRINCIPAL·E DE 2^E CLASSE DES ÉCOLES MATERNELLES

Session 2017

SÉRIE DE 3 À 5 QUESTIONS

QUESTION n°1

A) Il existe une différence de points de vue entre la loi 2007 et celle de 2016 :

- En 2007 la protection de l'enfance repose plutôt sur des actions de prévention et éventuellement de prise en charge en cas de difficultés avec les enfants. Ce sont des missions relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance, par exemple par l'intervention de travailleurs sociaux à domicile.
- En revanche, en 2016, protéger l'enfant signifie plutôt satisfaire ses besoins. Cette loi est plus axée sur l'enfant, son bien-être, son développement. L'enfant a des droits qu'il faut respecter.

B) La pyramide de Maslow illustre les besoins fondamentaux de l'enfant ; il faut satisfaire les besoins de l'enfant pour qu'il s'épanouisse.

Ces besoins sont :

- Les besoins physiologiques, ce sont des besoins naturels, donc vitaux. Par exemple, se nourrir.
- Le besoin de sécurité : par sécurité on entend sécurité physique mais aussi sécurité affective. Par exemple, avoir des parents avec un emploi et des revenus stables et se sentir aimé, recevoir de l'attention.
- Le besoin d'appartenance : c'est le besoin d'appartenance à un groupe, le besoin de socialisation pour communiquer avec les autres. Par exemple, l'enfant a besoin d'appartenir à un groupe d'amis.
- L'estime de soi : par exemple, l'enfant a besoin d'avoir confiance en lui, de « s'aimer » et s'accepter pour pouvoir estimer les autres.
- La réalisation de soi = c'est le sommet de la pyramide. Quand tous les besoins ont été satisfaits l'enfant est épanoui, c'est l'accomplissement personnel.

QUESTION n°2

- De 8H10 à 8H20 : Le rôle de l'ATSEM est d'aider, assister les enfants pour se déshabiller et passer aux toilettes, sans oublier de se laver les mains, tout cela en favorisant le maximum l'autonomie. L'ATSEM peut également partager l'activité de certains enfants qui le demandent (dessin, puzzle....)
- De 8H20 à 8H30 : L'ATSEM veille sur les enfants présents dans la classe, intervient si nécessaire, si un enfant a besoin d'aide.
- De 8H30 à 8H45 : L'ATSEM apporte une aide logistique en préparant l'atelier EPS qui aura lieu juste après (ateliers de motricité). Donc préparation et mise en place du matériel nécessaire (tapis, cerceaux, tunnels...par exemple)
- De 8H45 à 9H30 : L'ATSEM prend en charge un atelier, elle fournit une aide pédagogique. Elle peut reformuler ou faire reformuler les consignes si besoin.
- De 9H30 à 10H00 : L'ATSEM prend en charge un groupe d'enfants, il s'agit encore d'une aide pédagogique à l'enseignant. Elle peut aider l'enfant à la tenue d'un outil (crayon...) et reformuler la consigne donnée par l'enseignant.
- De 10H00 à 10H15 : L'ATSEM range le matériel, avec l'enseignant et les enfants. Puis c'est l'occasion de faire un bilan avec l'enseignant sur l'activité.
- De 10H15 à 10H45 : L'ATSEM emmène les enfants aux toilettes, c'est la récréation, il faut veiller au bon déroulement de celle-ci et au respect des règles de sécurité et du vivre ensemble.
- De 10H45 à 11H30 : Lors de l'atelier cuisine en petit groupe ; l'ATSEM et les enfants préparent les ingrédients et cuisinent ensemble.
- De 11H30 à 11H35 : L'ATSEM range avec l'aide des enfants, on fait le bilan de l'activité.
- 11H35 : L'ATSEM prend en charge le groupe d'élèves qui mangent à la cantine.

QUESTION n°3

A) La charte des ATSEM est un document écrit qui permet de garantir le bon fonctionnement du binôme ATSEM/enseignant. Elle permet de clarifier et détailler les missions et le rôle des ATSEM, de garantir un fonctionnement commun et une égalité de traitement entre ATSEM d'une même ville.

Les différents intervenants ayant écrit cette charte sont les représentants de l'Education Nationale et représentants de la ville (ici, Blois). Ce sont toutes des personnes ayant un rôle important dans l'éducation des élèves.

B) L'autre dispositif prévu est un guide méthodologique pour compléter la charte. Il sert à « faciliter le travail au quotidien en proposant des modes concrets

d'organisation », ce qui me paraît utile car une charte est un texte donc c'est abstrait. Des moyens concrets peuvent venir compléter cette charte.

QUESTION n°4

A) Un bactéricide est un désinfectant avec une action ciblée → il détruit, agit sur les bactéries. Un désinfectant permet une destruction plus ou moins complète des micro-organismes.

Ce produit a un PH plus ou moins égal à 7, son potentiel hydrogène est neutre.

B)  Ce symbole signifie que le produit présente un danger, qu'il est irritant (peau, muqueuses, yeux....). Aujourd'hui il est présenté par le pictogramme encadré en rouge. C'est un point d'exclamation signifiant « j'altère la santé ou la couche d'ozone »

C) Ce produit est irritant donc j'enfile des gants de ménage épais en caoutchouc (EPI).

Je n'applique pas ce produit en présence des enfants.

Je me réfère à l'étiquette pour la dilution et je respecte le bon dosage, un surdosage est mauvais pour l'environnement.